

## **Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : une obligation en suspend !**

A partir du 8 novembre 2024, - date théorique à laquelle les femmes devraient s'arrêter de travailler, leur taux horaire brut restant inférieur à celui des hommes (calcul basé sur les données d'Eurostat) - les femmes travaillent gratuitement !

En cause, l'écart de rémunération en équivalent temps plein en France qui est toujours de 13,9% (contre 12,7% pour la moyenne européenne), et ce sans compter les impacts du temps partiel qui creusent fortement ces écarts.

Pourtant, l'obligation d'une égalité de rémunération pour un travail de valeur égale date de 1972 !

En 2018, l'index égalité était présenté comme la solution. Mais le bilan récent du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a confirmé les analyses faites par Force Ouvrière depuis 5 ans dénonçant ses biais et lacunes. Sans compter que seules 1% des entreprises sont assujetties à cet outil (soit seulement 26% des salariés), et que 93% des entreprises n'encourent aucune sanction car elles ont une note supérieure au 75/100.

Lors de la conférence sociale du 16 octobre 2023, la Première ministre avait annoncé la refonte de l'index. Après une première réunion avec les interlocuteurs sociaux le 21 mars 2024, la dissolution de l'Assemblée nationale a stoppé net les concertations.

Pour FO, il est plus que temps de se remettre au travail, avec un calendrier réaliste permettant la révision de l'index et la transposition de la directive européenne dite « transparence salariale » ! Cette dernière vise à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes de manière plus efficace que l'actuel index égalité.

**FO porte et continuera de porter au quotidien ses revendications pour obtenir enfin une véritable égalité entre les femmes et les hommes !**

Contact :

**Béatrice CLICQ**  
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du  
Développement durable**

✉ [bclicq](mailto:bclicq)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.53

Paris, le 7 novembre 2024